

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Léo LACHAMBRE
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	M. Gaston FOUCHERES
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH	
	M. Patrick AUDARD	

### *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick BAUDEMONT	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
	M. Marien LOVICHICHI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Débat d'orientations budgétaires pour 2021**

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de Dijon Métropole doit, chaque année, présenter au conseil de la métropole un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas de Dijon Métropole, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de la métropole, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales de Dijon Métropole pour son projet de budget primitif 2021, sont définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2021 de la Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de Dijon Métropole annexée au présent rapport ;

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de Dijon Métropole pour l'exercice 2021 lors de la séance du conseil métropolitain du 17 décembre 2020 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 84

CONTRE : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0